

troisième ne nous plaît pas autant même que la deuxième. Les fonctionnaires de la société canadienne s'efforcent d'obtenir les engagements qui permettraient de donner suite à la solution n° 1. Ils vérifient également, pour le cas où la réalisation de cette première solution ne serait pas possible, s'ils ne pourraient obtenir les engagements nécessaires pour donner suite à la solution n° 2. Telle est la situation. J'espère que nous n'aurons pas à adopter la troisième solution.

Monsieur le président, c'est cette troisième solution que le Gouvernement nous propose maintenant. J'espère que le premier ministre nous expliquera le plus tôt possible exactement pourquoi le Gouvernement adopte maintenant un projet qui lui déplaisait il y a huit mois. A mon avis, nous devrions apprendre du premier ministre quels étaient les autres plans et pourquoi on ne les a pas exécutés. Nous n'avons pas encore obtenu d'explications sur ce point. A bien des reprises nous avons tâché d'obtenir des renseignements à la Chambre au sujet des mesures que prendrait le Gouvernement. Nous n'avons pu en aucune occasion obtenir des renseignements du ministre du Commerce. Au fait il y a quelques jours seulement, après la déclaration du premier ministre, le ministre du Commerce a donné l'impression de ne pas être au courant de l'existence de trois plans du genre. La déclaration du premier ministre remonte au 8 juillet. Le 14 juillet de l'an dernier, comme en fait foi la page 6441 du hansard, le ministre du Commerce a déclaré:

Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de donner d'éclaircissements sur la question des pipe-lines; je dois me contenter de dire qu'on étudie à fond toutes les possibilités. J'espère qu'il sera possible de faire part d'une solution avant longtemps, mais je ne puis le faire aujourd'hui. Mon honorable ami est plus renseigné que moi s'il sait en quoi consistent les propositions n° 1, 2 et 3; je ne le sais pas.

Cette déclaration était de six jours postérieure à celle où le premier ministre disait: nous avons trois propositions; nous aimons mieux la première, nous n'aimons pas tellement la deuxième, et nous n'aimons pas la troisième. Pourtant le ministre du Commerce qui siège à côté de lui au cabinet ainsi qu'à la Chambre n'en avait même pas entendu parler, ou au moins c'est ce qu'il a dit. Se trouve-t-il un député à la Chambre pour s'étonner de ce que nous accueillions toutes les déclarations du ministre du Commerce avec un gros grain de sel? Vu que nous n'avons pas pu obtenir de renseignements du ministre du Commerce sur la nature des trois plans et sur ce qui est arrivé aux deux premiers, nous avons le droit de demander au premier ministre pourquoi il appuie maintenant le troisième plan qui ne lui plaisait pas il y a huit mois, comme il nous l'a dit lui-même. C'est un renseignement qui devrait

certainement nous être fourni. Il est impossible que ce soit parce que le ministre n'a pas eu vent des deux autres que le Gouvernement en revienne au troisième plan que le premier ministre espérait bien ne pas avoir à adopter.

On dit d'une manière générale que le premier plan prévoyait la garantie d'obligations, et que le second prévoyait des avances consenties par la Banque d'expansion industrielle. Ces deux propositions n'ont pas abouti. La Chambre attend avec le plus grand intérêt d'apprendre pourquoi. S'il n'y a pas d'autre raison, monsieur le président, de s'opposer à cette motion qui propose que le Gouvernement engage des deniers publics à cette fin, nous aurions pleinement raison de nous y opposer par le simple fait qu'on ne nous a pas fourni la preuve que ce pipe-line ne peut pas être financé par l'entreprise privée. Et pourtant, la Trans-Canada n'a obtenu la permission de procéder à la construction d'un pipe-line situé entièrement en territoire canadien que parce qu'elle était en mesure de le financer. Cette compagnie n'a pas obtenu cette permission simplement parce que la Commission des transports, le Gouvernement et n'importe qui d'autre s'est laissé favorablement impressionner par la couleur des yeux de ses représentants ou par l'air qu'ils avaient lorsqu'ils ont comparu.

L'autorisation a été accordée, parce qu'on s'était engagé à financer un pipe-line entièrement canadien, sans tronçon subsidiaire d'aucune sorte. Telle était la base de l'entente. On l'a affirmé au moment de la constitution en corporation, et à maintes reprises depuis. Si les députés veulent s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui concerne la motion à l'étude, ils doivent, certes, passer en revue les événements qui nous ont conduits au point où nous sommes. Rappelons ce que disait le parrain du bill visant à constituer en corporation la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, lors de la présentation de la mesure à la Chambre. Comme l'atteste la page 750 du hansard du 27 février 1951, il y a tout juste plus de 5 ans, l'honorable député de Vegreville, qui présentait la mesure, s'est exprimé en ces termes:

...c'est un tracé entièrement canadien et, puisque tout ce gaz sera employé dans le pays, nous aurons pleine autorité sur sa distribution.

Voilà sur quoi se fondait le vote inscrit à la Chambre en février 1951. Le bill a été alors déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes. Le 6 mars, le représentant de la compagnie, M. Frank A. Schultz, comparaisait devant le comité. A la page 10 du compte rendu des